

Contact : Pôle Scolarité générale

Mail : cpge@listes.univ-lyon2.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION EN PARALLÈLE EN L3

Formulaire à retourner avant le 30 septembre 2021

- 1- Compléter les **2 formulaires de demande d'inscription** en parallèle en Licence 3.
- 2- Transmettre les **2 formulaires**, avec les pièces justificatives demandées, à : cpge@listes.univ-lyon2.fr
- 3- Si votre demande est acceptée par le responsable pédagogique, vous recevrez une autorisation d'inscription pour vous inscrire en ligne sur la plateforme Lyon 2.

IMPORTANT : Pour connaître les *modalités d'obtention du diplôme de Licence* (examens, oraux, entretiens, etc.) à l'issue de l'année universitaire, **vous devez vous rapprocher de votre UFR.**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ LYON 2

Entre le 5 juillet 2021 et le 15 novembre 2021

IMPORTANT

La loi ORE du 08 mars 2018 relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants a instauré une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à compter du 1er septembre 2018. Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Son montant est de 92 € et doit être acquittée auprès du CROUS sur la plateforme [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) avant de procéder à l'inscription administrative.

Les étudiant.es boursier.es ou bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire en sont exonéré.es.

- 4- Procéder à votre inscription sur la plateforme LYON 2 et déposer les pièces demandées sur l'application PJWEB * :
 - copie du certificat de scolarité de l'inscription en CPGE,
 - attestation CVEC,
 - notification de la bourse si concerné.e,un chèque pour le paiement des droits de scolarité Licence (à l'ordre de l'agent comptable de l'université Lumière Lyon2). Le tarif **2021-2022** pour une inscription en Licence est de 170 €. Les étudiant.es boursier.es sont exonéré.es des frais d'inscription.

** Pour toute nouvelle inscription joindre également : la photocopie de la carte d'identité, le relevé de notes du baccalauréat et une photo d'identité pour l'édition de la carte étudiante.*